



## Succession cousin germain maman

Par **brigittemmezouzou**, le **24/06/2014** à **14:43**

Bonjour, nous venons de perdre un cousin germain de maman. maman ma soeur et moi sommes ses héritières désignées par un testament, aucun pb de ce côté là car nous envisageons ma soeur et moi de refuser l'héritage et de tout laisser à maman (liquidités, livrets, maisons etc...). notre pb est au niveau des assurances vie ; toutes principalement souscrites avant les 70 ans de notre cousin mais après 1991. maman est la principale bénéficiaire avec papa parfois sur certains contrats, puis ma soeur et moi pour 2 contrats. maman qui devrait toucher des sommes conséquentes souhaite diviser en 3 les montants (elle même, ma soeur et moi à parts égales). est ce possible, comment et dans quelle limite ? serons nous soumis à des frais de succession supplémentaires ? l'abattement de 152 000 sera t il maintenu ?  
merci de vos réponses